Docusign Envelope ID: 10D83EC3-C6C2-8863-809C-EA7FA088320D

KP1 SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 24.583.860 Euros

91 Allée des Fenaisons
84000 AVIGNON

976 320 309 R.C.S. AVIGNON

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE PAR DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31/03/2026

DEUXIEME DECISION
(Affectation du résultat de l'exercice du 1er janvier au 30 septembre 2025)

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice du 1er janvier au 30 septembre 2025 s'élevant à (30.301.371) euros de la façon suivante :

Origines		
1. Report à nouveau antérieur		
2. Résultats de l'exercice	(30.301.371)	
3. Prélèvement sur les réserves		
Affectations		
1. Réserve légale		
2. Réserves spéciales des PV à long terme		
3. Autres réserves		
4. Dividendes		
5. Autres répartitions		
6. Report à nouveau		(30.301.371)
TOTAUX	**(30.301.371)**	**(30.301.371)**

Extrait certifié conforme.

Signé par :
Jean-François TURELIER
1FF89F71EE884D3...

Jean-François TURELIER
Représentant KP1 SERVICES,
Président

KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc - Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

FIDENS CONSEIL S.A.S.
70 rue de la Tramontane
13090 Aix-en-Provence

KP1 S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2025
KP1 S.A.S.
91 Allée des Fenaisons - 84918 AVIGNON CDX 9

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FIDENS CONSEIL S.A.S.
Société de commissariat aux comptes
Siège social :
70 rue de la Tramontane
13090 Aix-en-Provence
803 969 534 RCS Aix-en-Provence

KPMG SA
Le Mirabeau
4 quai d'Arenc - Boulevard Jacques Saadé
13002 Marseille

FIDENS CONSEIL S.A.S.
70 rue de la Tramontane
13090 Aix-en-Provence

KP1 S.A.S.

91 Allée des Fenaisons - 84918 AVIGNON CDX 9

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2025

À l'associé unique de la société KP1 S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KP1 S.A.S. relatifs à l'exercice de 9 mois clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « A : Faits marquants de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels présentant notamment le contexte, les enjeux financiers et l'impact sur les provisions enregistrées au cours de l'exercice du Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce, sont mentionnées de façon incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

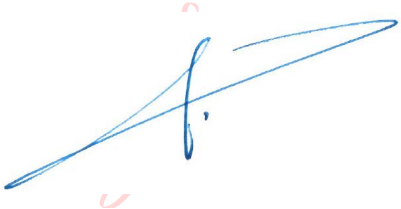
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 31 mars 2026

KPMG SA



Pierre GAULTIER

Associé

Aix-en-Provence, le 31 mars 2026

FIDENS CONSEIL S.A.S.



Julien JOUVE

Associé

KP1

91 Allée DES FENAISONS

84000 AVIGNON

Comptes au 30/09/2025

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	30/09/2025	31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement	3 324 209	3 324 209		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement	12 030 348	8 031 268	3 999 080	2 650 176
Concessions, brevets et droits similaires	22 673 390	18 968 697	3 704 692	2 193 553
Fonds commercial	3 060 394	2 516 046	544 348	544 348
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorporelles en cours, avances et acomptes	4 195 695		4 195 695	4 356 942
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	25 075 117	13 486 203	11 588 914	12 006 277
Constructions	43 247 786	33 030 473	10 217 313	10 999 751
Instal. techniques, matériel et outillage indust.	159 531 154	124 427 630	35 103 523	40 617 339
Autres immobilisations corporelles	9 177 862	6 957 143	2 220 719	2 531 478
Immobilisations en cours, avances et acptes	1 704 103	430 718	1 273 385	6 207 435
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	6 780 451		6 780 451	7 493 611
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				12 080
Autres immobilisations financières	511 540		511 540	471 532
ACTIF IMMOBILISE	**287 987 841**	**207 848 179**	**80 139 661**	**90 084 522**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	13 159 190		13 159 190	12 644 219
En-cours de production				
Produits finis	12 573 936		12 573 936	11 447 352
Marchandises	3 917 058	215 908	3 701 149	4 265 546
Avances et acomptes versés sur commandes	443 415		443 415	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	18 235 744	4 486 238	13 749 506	13 402 242
Autres créances	21 569 493	77 952	21 491 541	18 375 137
Charges constatées d'avance	2 563 403		2 563 403	1 397 920
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons				
Disponibilités	9 192 816		9 192 816	24 183 095
ACTIF CIRCULANT	**81 655 054**	**4 780 098**	**76 874 956**	**85 715 512**
Frais d'émission des emprunts	291 525		291 525	337 556
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
TOTAL GENERAL	**373 258 629**	**215 952 487**	**157 306 143**	**176 137 589**

Rubriques		30/09/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel	(dont versé : 24 583 860)	24 583 860	24 583 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport		170 897	170 897
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserve légale		2 845 941	2 845 941
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		1 516 662	1 516 662
Report à nouveau		-34 095 264	-10 793 095
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-30 301 371	-23 302 169
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		29 944 620	30 016 682
CAPITAUX PROPRES		**-5 334 656**	**25 038 777**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		32 791 459	12 534 990
Provisions pour charges		5 431 247	6 657 173
PROVISIONS		**38 222 706**	**19 192 163**
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		44 918 439	46 758 763
Emprunts et dettes financières diverses		164 195	101 717
Instruments financiers à terme			
DETTES D'EXPLOITATION			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		33 176 414	41 750 354
Dettes fiscales et sociales		21 135 232	19 146 371
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		24 719 377	23 797 547
Produits constatés d'avance		304 436	351 896
DETTES		**124 418 093**	**131 906 649**
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		**157 306 143**	**176 137 589**

Rubriques	France	Exportation	30/09/2025	31/12/2024
Ventes de marchandises			35 697 502	53 112 246
Production vendue			149 982 335	192 369 406
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			**185 679 837**	**245 481 652**
Production stockée			1 157 145	-886 369
Production immobilisée			1 298 985	2 521 550
Subventions				302
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			3 443 859	3 498 867
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			2 348 833	
Autres produits			5 010 794	3 154 674
PRODUITS D'EXPLOITATION			**198 939 454**	**253 770 676**
Achats de marchandises			15 052 410	21 905 052
Variation de stock			379 050	697 740
Achats de matières premières et autres approvisionnements			54 961 044	63 830 431
Variation de stock			-509 526	3 059 336
Autres achats et charges externes			57 131 847	73 768 364
Impôts, taxes et versements assimilés			3 793 938	5 177 950
Salaires			38 278 527	54 427 228
Cotisations sociales			17 778 133	22 397 307
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			8 400 873	10 503 983
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 523 970	1 140 189
Dotations aux provisions			1 546 415	899 235
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			1 711 972	
Autres charges			2 289 842	805 800
CHARGES D'EXPLOITATION			**202 338 496**	**258 612 614**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**-3 399 041**	**-4 841 937**

Rubriques	30/09/2025	31/12/2024
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	714 310	700 659
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	131 497	712 934
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et instruments de trésorerie		
PRODUITS FINANCIERS	**845 806**	**1 413 593**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 395 642	7 062 800
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	**4 395 642**	**7 062 800**
RESULTAT FINANCIER	**-3 549 836**	**-5 649 207**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**-6 948 877**	**-10 491 145**
Produits exceptionnels	3 018 919	8 666 148
Charges exceptionnelles	26 504 867	21 957 032
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-23 485 948**	**-13 290 884**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-133 454	-479 860
TOTAL DES PRODUITS	**202 804 179**	**263 850 417**
TOTAL DES CHARGES	**233 105 550**	**287 152 586**
BENEFICE OU PERTE	**-30 301 371**	**-23 302 169**

Annexes

Autres informations non inscrites au bilan

Informations au titre des opérations non inscrites au bilan			
Nature de l'opération	**Montants des risques et avantages attendus de l'opération**	**Garanties données**	**Autres informations.**
Garantie financière à première demande SEFE	600'000	600'000	Nantissement

INFO SUR L'ENTITE QUI ÉTABLIT LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (Art. 831-4)

Informations sur l'entité qui établit les états financiers consolidés

le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : VAMTAJ	NIF :
	Adresse : 2A Rue Adolphe	CP : L5820
	Ville : FANTANGE	Pays : LU
le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom : JAV INVESTISSEMENT	NIF : 449455369
	Adresse : Lot n° N 31, VC ZA LA VERDIERE I	CP : 13880
	Ville : VELAUX	Pays : FR

Engagements pris en matière de crédit-bail

Engagements de crédit-bail		
Contrats de crédit-balls (a)	**Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice**	**Prix d'achat résiduel**
Mobilier	**3'393'982**	**42'249**

(a) A développer si nécessaire en indiquant les opérations de crédit-bail mobilier et immobilier

Engagements pris en matière de crédit-bail - informations complémentaires

Engagements de crédit-bail

Lignes à développer par catégorie d'immobilisations		Valeur à la signature du contrat	Coût d'entrée de l'actif	Dotations aux amortissements théoriques		Valeur nette
				De l'exercice	Cumulées	
Imobilisations corporelles : Matériels industriels		4'224'928	4'224'828	587'275	1'083'240	3'141'688
Total		**4'224'928**	**4'224'828**	**587'275**	**1'083'240**	**3'141'688**

	Redevances payées		Redevances restant à payer			Pris d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumlées	A moins de 5 ans	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans	
Imobilisations corporelles : Matériels industriels	778'700	1'393'545	978'445	2'385'754	29'783	42'249
Total	**778'700**	**1'393'545**	**978'445**	**2'385'754**	**29'783**	**42'249**

Honoraires des commissaires aux

Honoraires des commissaires aux comptes	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des compt	60'120	57'280
Honoraires afférents aux servcies autres que la c	10'800	9'300
Total	**70'920**	**66'580**

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées			
Désignation de la partie liée	**Nature de la relation avec la partie liée**	**Montant des transactions réalisées avec le tiers au cours de l'exercice**	**Autres informations.**
KP1 BATIMENTS	Intérêts de compte courant	255'610	Charges
KP1 SERVICES	Intérêts de compte courant	387'388	Charges
SCI PLEIN VENT	Intérêts de compte courant	11'983	Charges
isossol	Intérêts de compte courant	39'924	Charges
Total		**694'905**	Charges

Crédits d'Impôts

Crédits d'Impôts	
	Montant
Crédit d'impôt recherche	450'111
Autres crédits d'impôts (à préciser)	0
Total	**450'111**

REGLES ET METHODES COMPTABLES–FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2022-06). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 9 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 30 septembre 2025.

Les annexes sont établies en euros, sauf indication contraire.

La méthode de base, retenue pour la comptabilisation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

A : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changement d'actionnaires :
Le groupe KP1 a été racheté à 100% par la société JAV investissements le 27/2/2025. JAV Investissement est détenu par un family office français avec entre-autre une activité industrielle dans la préfabrication béton complémentaire à celle de KP1.

Activité 2025 :
En 2025 les marchés de construction ont continué de se replier tout comme les 2 années précédentes. Le repli a été particulièrement fort sur le marché de la construction de logements individuels avec une nouvelle baisse de 10.9%. Il en résulte une surcapacité de l'industrie de la préfabrication béton et une tension sur les prix de vente.

Dans ce contexte, la société KP1 SAS a maintenu son chiffre d'affaires sur la période de 9 mois comparable entre 2024 et 2025 du fait d'une demande très forte sur la période de sa filiale KP1 Bâtiments. Elle a poursuivi sa politique de contrôle des couts et de baisse de capacité et l'abaissement de ses couts de structures.

Malgré cela, la société KP1 SAS a dû mettre en place un PSE « Plan de Sauvegarde de l'Emploi » afin de lui permettre de s'adapter réellement au niveau du marché et assurer sa pérennité future.

Plan de sauvegarde de l'emploi 2025 :
A la suite de l'arrivée des nouveaux actionnaires du groupe KP1, un « PSE » a été mis en place.
De nombreuses mesures ont été mises en place afin de limiter au maximum les licenciements économiques, avec notamment des mesures de reclassement interne.
Ce plan concerne 185 postes supprimés dont 153 licenciements et pour celles touchées par un licenciement, des mesures d'accompagnement ont été mise en place.
Ce plan a fait l'objet d'une communication officielle au CSE durant le mois de juin 2025 et la période de reclassement interne s'est terminée début novembre.
Le coût global de ce plan, y compris les coûts externes ont été provisionnés au bilan pour 12.4 M€.

Fermetures d'usines dans le cadre du PSE

Dans le cadre de la mise en place de ce plan, des fermetures d'usines ont été programmées.
L'arrêt de production programmée de ces deux sites Grigny et Camarsac nous ont amenés à pratiquer une dépréciation des actifs affectés à ces sites qui ne seront plus utilisés.
Dans ce cadre un amortissement accéléré des biens a été constaté dans les comptes pour un montant global de 3.8 M€.

Crise EMX Bois :

Faisant suite à la commercialisation de ce produit, de gros problèmes d'étanchéité des produits sont apparus et ont occasionnés des désordres importants sur tous types de chantiers.
Une déclaration de sinistre a donc été ouverte auprès de notre assureur afin de couvrir les réparations.
Cependant, le montant total estimé des coûts permettant de satisfaire l'intégralité des réparations a largement dépassé le montant de la franchise de notre assurance.
Une provision a été comptabilisée à cet effet dans les comptes pour un montant de 3.2M€

Changement de méthode comptable

A compter du 1er janvier 2025 la société a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.
L'application de ce nouveau règlement a été effectué conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.
Ce changement de réglementation n'a pas eu d'incidence significative sur la présentation des données de l'exercice précédent ni sur celles de l'exercice de première application.
Les méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice sont, à l'exception de ce changement, identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

B) REGLES ET METHODES COMPTABLES

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors coûts d'emprunt, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation réalisée sur les années antérieures.

Les modes et durées d'amortissement définis sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles	Durée Fiscale	Durée Economique	Mode d'amortissement
Logiciels	3 ans	3 à 5 ans	L
Agencements terrains	10 ans	10 à 20 ans	L
Constructions	15 à 20 ans	15 à 40 ans	L
Agencements constructions	10 ans	10 à 25 ans	L
Matériel et outillage industriel	5 ans	3 à 20 ans	L et D
Agencements divers	7 ans	10 à 15 ans	L
Matériel de transport	5 ans	7 à 20 ans	L
Matériel de bureau	4 ans	3 à 10 ans	L
Matériel informatique	4 ans	4 ans	L et D
Mobilier de bureau	3 ans	10 ans	L

L'amortissement dérogatoire constaté correspond à la différence entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscal.

IMMOBILISATIONS EN COURS

Les immobilisations en cours présentées au bilan en valeur nette de provision correspondent à des projets en cours de développement et non encore mis en service.

Les principaux éléments composants les 5.469 K€ net à fin 09/2025 sont les suivants et ont été ventilés par nature d'activité :

- Développement projets R&D et Innovation 3 299 K€
- Développement projets informatiques 897 K€
- Divers investissements industriels en usine 1 273 K€

FONDS DE COMMERCE

Les éléments constitutifs de ce poste proviennent soit de rachat de fonds ou de valorisation lors de fusions. La valeur brute au 30/09/2025 est de 3.060 k€.

Ces fonds commerciaux ne font plus l'objet d'amortissements, mais ceux comptabilisés antérieurement sont maintenus dans les comptes pour une valeur nette de 544 k€ au 30/09/2025.
Ils sont constitués de divers éléments ayant fait l'objet d'une évaluation globale (clientèle, savoir-faire, bénéfice de contrats et de marchés).

Ceux-ci font l'objet d'un test de perte de valeur afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Conformément au règlement ANC 2016-07, un test de dépréciation a été mis en œuvre et se traduit par une dépréciation de 473 k€ au 31.12.2018.

Il n'y a pas eu de dépréciation complémentaire depuis 2018.

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Tous les projets sont maintenant développés dans KP1 SAS, ils sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement correspondent aux frais d'acquisition constatés par la Financière KFP le 27 décembre 2004 et repris par KP1 au travers de la fusion intervenue le 30 juin 2007.

L'amortissement étant linéaire sur 5 ans, ces frais sont totalement amortis au 31 décembre 2013.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat incluant les frais accessoires.

La valeur comptable est comparée à la quote-part détenue dans les capitaux propres comptables de la société concernée. Lorsque cette quote-part est inférieure à la valeur comptable, il est réalisé une analyse complémentaire visant à estimer la valeur d'utilité de la participation en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives. Lorsque la valeur d'utilité ainsi déterminée est inférieure à la valeur comptable de la participation concernée, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence entre ces deux valeurs.

Les actifs mis en Fiducie pour garantir le prêt mis en place pour la construction de l'usine de Vernouillet présente un solde à l'actif de 5 372 k€ au 30/09/2025.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, pour les produits de négoce, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production, en éliminant s'il y a lieu le coût de la sous-activité. Leur valeur à la clôture est détaillée ci-dessous.

Nature des stocks en Valeur Brute	30/09/2025 K€	31/12/2024 K€
Matières premières et autres approvisionnements	13 159	12 644
Produits intermédiaires et finis	12 574	11 447
Marchandises	3 917	4 266
Total brut	**29 650**	**28 357**

Les stocks sont dépréciés par voie de provisionnement afin de tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée au 30/09/2025 pour un montant de 216 k€.

Nature des provisions	31/12/2024	Dotations 2025 (K€)	Reprises 2025 (K€)	30/09/2025
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	216	0	216
Total brut	0	**216**	0	**216**

CREANCES CLIENTS

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet d'un suivi « personnalisé » afin de déterminer les risques de chacune.

Toute créance, litigieuse ou douteuse, fait l'objet d'une provision dans les comptes sociaux, sauf explication contraire.

Les créances douteuses sont provisionnées à 100% du risque sous déduction de la garantie de l'assureur crédit.

CESSIONS DE CREANCES COMMERCIALES

Dans le cadre de contrats d'affacturage signés antérieurement la société à cédé pour 29.803 K€ de créances clients dans le cadre de contrats d'affacturage sans recours.

Le transfert de propriété qui résulte du contrat d'affacturage des créances justifie que ces dernières sortent de l'actif en contrepartie de la trésorerie reçue.

Le montant des comptes courants, fonds de garanties et autres comptes de réserves s'élèvent à la clôture à un montant de 10.398 K€.

DETTES

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

1 : Crédits court terme : contrats RCF :

*La ligne RCF mise en place en 2015 avec CEPAC était définie pour une période de trois ans avec un remboursement du tiers du montant à chaque période anniversaire d'un an.

Les durées de tirage intermédiaires étaient limitées à trois mois.

Cette ligne a été renégociée début 2017 par la signature d'une nouvelle ligne de crédit

Prévoyant le maintient des 4 M€ sur une période de 3 ans à compter du 13/03/2017.

Compte tenu de la crise, Un avenant n°1 signé le 20/02/2020 modifie la date ultime du remboursement prévu au 13/03/2020 pour le repousser au 30/06/2020. Un avenant n°2 signé le 22/06/2020 repousse de nouveau la date ultime fixée au 30/06/2020 pour la porter au 30/09/2020.

Un avenant n°3 a été signé le 25/09/2020 repoussant la date ultime de remboursement à un terme de 3 ans soit au 30/09/2022.

Un avenant n°4 a été signé le 28/07/2022 prenant effet à compter du 30/09/2022 repoussant la date ultime de remboursement à un terme de 2 ans soit au 30/09/2024.

Un avenant n°5 a été signé le 24/01/2025 prenant effet dans le cadre de la continuité des opérations afin de repousser la date ultime de remboursement au 30/04/2025.

Un avenant n°6 a été signé le 03/07/2025 prenant effet dans le cadre de la continuité des Opérations afin de repousser la date ultime de remboursement au 15/06/2026.

Au 30/09/2025, le montant du tirage effectué était de 4M€.

*Un contrat d'ouverture de crédit à court terme a été signé avec la Société Générale le 20/06/2022 pour un montant maximum de 3M€ dont la date ultime de remboursement à un terme de 1 an et au plus tard le 30/06/2023.

Un nouveau contrat d'ouverture de crédit à court terme a été signé avec la Société Générale le 26/09/2023 pour un montant maximum de 3M€ dont la date ultime de remboursement à un terme de 1 an et au plus tard le 31/08/2024.

Un nouveau contrat d'ouverture de crédit à court terme a été signé avec la Société Générale le 25/11/2024 pour un montant maximum de 3M€ dont la date ultime de remboursement à un terme de 2 mois et au plus tard le 31/01/2025.

Un nouveau contrat d'ouverture de crédit à court terme a été signé avec la Société Générale le 30/07/2025 pour un montant maximum de 3M€ dont la date ultime de remboursement à un terme de 3 mois et au plus tard le 31/10/2025.

Au 30/09/2025, le montant du tirage effectué était de 3M€.

*Une convention de crédit à court terme a été signée avec la Banque postale le 14/10/2022 pour un montant maximum de 2M€ dont la date ultime de remboursement à un terme de 2 ans soit le 14/10/2024.

Une nouvelle convention de crédit à court terme a été signée avec la Banque postale le 31/10/2024 pour un montant maximum de 2M€ dont la date ultime de remboursement à un terme de 6 mois soit le 30/04/2025. Il a été de fait remboursé intégralement au 30/04/2025.

*Une convention de crédit à court terme a été signée avec BNP PARIBAS le 12/12/2023 pour un montant maximum de 3M€ dont la date ultime de remboursement à un terme d'un an et au plus tard le 31/10/2024.

Au terme d'un acte signé le 14/10/2024, la date ultime de remboursement est prorogée au 31/01/2025.

Au terme d'un acte signé le 21/07/2025, la date ultime de remboursement est prorogée au 31/01/2026

Au 30/09/2025, le montant du tirage effectué était de 3 M€.

2 : Crédits moyen terme / PGE Résilience :

Afin d'obtenir une certaine sécurité financière pour faire face à la hausse des matières premières et notamment de l'énergie prévue sur 2023, la société a négocié en 2022 3 contrats PGE Résilience pour un montant total de 25M€ :

* Un contrat de 5M€ é été signé avec la Banque postale le 05/12/2022 pour une période initiale prévue de 12 mois.

La durée de ce prêt, sur demande de KP1 SAS avant la fin des 10 premiers mois de la période initiale d'un an, pourra être étendue sur une période allant jusqu'à 5 ans.

En date du 13/10/2023, une lettre de taux a été signée avec la Banque Postale afin de bénéficier de la franchise en capital d'une année supplémentaire et ensuite un remboursement sur 4 années pour maintenir la durée totale du PGE sur 6 ans.

Le premier remboursement du capital interviendra le 15/01/2025 pour se terminer le 15/01/2029.

Au 30 septembre 2025 le capital restant dû est de 4 132 243 €

* Un contrat de 10M€ é été signé avec la Société Générale le 12/12/2022 pour une période initiale prévue de 12 mois.

La durée de ce prêt, sur demande de KP1 SAS avant la fin des 10 premiers mois de la période initiale d'un an, pourra être étendue sur une période allant jusqu'à 5 ans.

En date du 05/10/2023, une demande d'exercice de l'option d'amortissement additionnel du prêt a été signée avec la Société Générale afin de bénéficier de la franchise en capital d'une année supplémentaire et ensuite un remboursement sur 4 années pour maintenir la durée totale du PGE sur 6 ans.

Le premier remboursement du capital interviendra le 12/03/2025 pour se terminer le 12/12/2028.

Au 30 septembre 2025 le capital restant dû est de 8 248 296.90 €

*Un contrat de 10M€ é été signé avec la CEPAC le 13/12/2022 pour une pour une période initiale prévue de 12 mois.

La durée de ce prêt, sur demande de KP1 SAS avant la fin des 10 premiers mois de la période initiale d'un an, pourra être étendue sur une période allant jusqu'à 5 ans.

En date du 21/09/2023, une demande d'exercice de l'option d'amortissement du prêt à l'issue de la période initiale a été signée avec la CEPAC afin de bénéficier de la franchise en capital d'une année supplémentaire et ensuite un remboursement sur 4 années pour maintenir la durée totale du PGE sur 6 ans.

Le capital a été augmenté en date du 13/12/2023 de 230 K€ pour passer à 10 230 K€ au 31/12/2023 suite à la capitalisation des intérêts compensatoire de report de la première année.

Le premier remboursement du capital interviendra le 13/01/2025 pour se terminer le 13/12/2028.

Au 30 septembre 2025 le capital restant dû est de 8 394 981.40 €

*Un contrat de prêt Capex a été signé avec LCL le 08/07/2025 pour un montant de 3M€. La durée de ce prêt est remboursable en 60 mois à compter du 10/07/2025 et cela par 20 échéances trimestrielles.

3 : Découvert autorisé

Une autorisation de découvert a été accordée par le LCL pour un montant de 3.5M€.

Cette ligne est garantie par une caution accordée par la société JAV INVESTISSEMENT.

Le montant du découvert utilisé est de 3.45M€ au 30/09/2025.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des charges locatives, des assurances et des contrats de maintenances portant sur une période postérieure au 30/09/2025.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Conformément aux normes appliquées par le groupe JAV INVESTISSEMENT devenu l'actionnaire du groupe KP1 au 27 février 2025, le calcul des engagements de retraite a été calculé selon les normes comptables françaises et en particulier la recommandation ANC 2013-02 du 7-13-2013 traitant de la comptabilisation des engagements sociaux.

Ce régime est comptabilisé comme « Régime à prestation définie postérieur à l'emploi » et a été calculé par la méthode des Unités de Crédits Projetés »

Les hypothèses de l'évaluation retenues sont les suivantes :

- Taux d'évolution future des salaires 2.00% (2.00% fin 2024)
- Taux d'actualisation 3.70% (3.35% fin 2024)
- Tables de mortalité : Modification à fin 09/2025 pour retenir les tables INSEE F 2019/2021 et INSEE H 2019/2021 au lieu des tables TPGH05 et TPGF05 à fin 2024.
 - Age de départ à la retraite :
- Cadres : 64 ans (nés en 1963 et avant) et 65 ans (nés en 1964 et après)
 - Etam et Ouvriers : 62 ans (nés en 1961 et avant), 63 ans (nés entre 1962 et 1965) et 64 ans (nés en 1966 et après)
- Modalités de départ volontaire
- Taux de charges sociales : Un taux de charges sociales par société et par catégorie est appliqué.

La table de turn-over a été revue au 31/10/2022 sur la base d'une étude des sorties sur les exercices 2018 à 2021. (Seules les démissions sont retenues pour le calcul de celle-ci conformément à la note du CNCC d'octobre 2018 sur le sujet).

La table de turn-over est la suivante :

Age du salarié	Cadres	Etam et Ouvriers
20 à 24 ans inclus	12,50	11,40
25 à 29 ans inclus	12,50	10,90
30 à 34 ans inclus	15,30	4,00
35 à 39 ans inclus	6,30	3,60
40 à 44 ans inclus	6,20	1,80
45 à 49 ans inclus	4,50	1,80
50 à 54 ans inclus	3,70	0,80
55 à 65 ans inclus	0,00	0,00

Le tableau exprime, pour chaque catégorie de salariés, le nombre de départs annuels en fonction de l'âge atteint.

À la suite du passage en normes FR, les engagements ont été présentés à l'ouverture en IFRS pour un montant de 6 657 K€, et en ligne « Autres (passage en normes FR) » l'impact du changement de méthodologie de calcul pour 219 K€.

L'ensemble des écarts actuariels de l'exercice sont maintenant reconnus en compte de résultat.

Aussi, au cours de la période 223 salariés sont sortis dans le cadre de licenciements, ruptures conventionnelles, ces départs sont repris en P&L : l'événement est traité dans les annexes en réduction du régime été impacte le compte de résultat (produit) de 1 267 K€ réparti comme suit : 73.4 K€ en ajustement du coût des services rendus, 38.7 K€ en ajustement de la charge d'intérêt et 1 154.9 K€ en réduction de régime (correspondant à l'engagement de début d'année des personnes concernées).

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode FIFO.

Une provision serait constatée si la valeur du titre venait à être inférieure à sa valeur nominale d'achat.

C) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation à l'égard des tiers.

Le montant des reprises de provisions pour autres risques et charges s'établit à 1.009 K€ à fin 09/2025 dont une partie a été utilisée pour 517 K€.

PROVISIONS LITIGES ET RETARD CLIENTS

Les provisions sont établies en fonction des risques encourus et après examen au cas par cas. Certaines provisions établies statistiquement font l'objet d'un retraitement du point de vue fiscal.

Une provision pour litiges à venir sur des facturations ayant eu lieu en décembre a été comptabilisée pour la première fois en 2004. Cette provision a été déterminée en fonction du montant des avoirs constatés chaque mois en comptabilité et ce sur une période de 6 mois. Une actualisation est faite à chaque arrêté d'exercice.

PROVISIONS SINISTRES CHANTIERS

Les provisions sont établies en fonction des risques encourus, mais lorsque ceux- ci sont garantis par une assurance, seul le montant de la franchise est provisionné.

PROVISIONS LITIGES SOCIAUX

Les provisions sont établies en fonction des risques encourus et après examen au cas par cas.

PROVISIONS ENGAGEMENTS RETRAITE

Les provisions sont comptabilisées pour la totalité. Il n'y a pas de provision au profit du dirigeant car ce dernier est salarié depuis moins de 2 ans.

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION

Le président a perçu une rémunération au titre de sa fonction mais la société ne souhaite pas la communiquer.

D) AUTRES INFORMATIONS

PROVISIONS CP ACQUIS PENDANT LA MALADIE

Au cours du mois de septembre 2023, la Cour de cassation a rendu plusieurs arrêts se conformant à la réglementation Européenne. Elle décide d'écarter partiellement les dispositions des articles L3141-3 et L3141-5 du Code du Travail et juge désormais que le salarié malade acquiert des congés payés pendant les périodes de suspension du contrat de travail pour maladie professionnelle et pour accident du travail au-delà d'un an.
S'agissant de la période d'acquisition antérieure à 2024, le revirement de jurisprudence a conduit à tenir compte des absences pour maladie (d'origine professionnelle ou non professionnelle) pour calculer le nombre de jours de congés payés en cours d'acquisition en fin de période.
Bien que la jurisprudence ait été rendue le 13 septembre 2023, cette décision s'applique de manière rétroactive ce qui peut entraîner un risque de réclamation de la part des salariés concernés sur les 3 dernières années. Aussi, si des salariés sont absents pour maladie ou accident (de quelque nature que ce soit) depuis au moins 3ans (arrêt en cours sur al période de référence actuelle) ou ont été absents sur les 3 dernières années, ils seraient en droit de réclamer réparation.
Dans ce cadre la société a choisi de provisionner les congés payés qui auraient dus être acquis pendant les arrêts maladie des salariés à fin mai 2021, fin mai 2022 et fin mai 2023 et ce pour les salariés encore présents dans l'entreprise au 01/01/2024. Les salaires retenus sont ceux de fin mai de chacune des périodes.
L'impact calculé et provisionné fin 2023 donne un montant total de congés payés chargés sur les trois années de 235 k€.
Selon notre Convention Collective, il faut ajouter à ces montants une provision pour la répercussion sur la prime de vacances.
L'impact calculé est de 73 k€ chargé.
Au titre de l'exercice 2025, les demandes de paiement de congés antérieures ont été prises en compte et intégrées dans les salaires des demandeurs. Aucune reprise de provision n'a été faite.
Le montant de la provision n'a pas été revu et est resté inchangé au 30/09/2025.

AMENDE AUTORITE DE LA CONCURRENCE

En février 2023, les sociétés du Groupe KP1 ont été mises en cause par un rapport d'enquête de l'Autorité de la Concurrence (ADLC) dans le cadre d'une procédure, initiée par cette dernière en 2014. L'enquête visait des ententes illicites et des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des produits préfabriqués en béton, entre les années 2008 et 2014.

Les faits repris dans ce rapport d'enquête (il s'agit d'ententes et non de corruption) impliquaient tous les acteurs majeurs de la profession.
Le comportement de KP1 pendant la procédure a toujours été transparent et exemplaire, plaidant ainsi en faveur d'une clémence de l'ADLC

Par une décision du 21 mai 2024, l'ADLC a condamné l'ensemble des acteurs mis en cause par ces ententes à des amendes totalisant 80.000k€. La condamnation du groupe KP1 s'élève à 19.040k€

De solides arguments méritant d'être ajoutés à l'instruction, le groupe KP1 a décidé de faire appel de la décision de l'ADLC, avec pour objectif une annulation totale de l'amende ou sa réduction à une somme symbolique. La société a néanmoins comptabilisé au 31 décembre 2024 une provision de 10.000k€ au titre de l'amende.

La procédure d'appel n'étant pas suspensive du paiement de l'amende, le groupe KP1 a, parallèlement à la procédure d'appel, négocié et obtenu du Trésor Public en novembre 2024 un échelonnement de ce paiement sur plusieurs années jusqu'en 2028, afin de préserver ses capacités financières et garantir la continuité de ses activités. Au titre de 2024, le groupe KP1 avait effectué un paiement de 1.500k€. Sur la période de janvier à septembre 2025, le groupe KP1 a effectué un paiement complémentaire de 1.125k€ pour un montant total au 30/09/2025 de 2.625k€.

Contrôle URSSAF en 2024 :

La société KP1 SAS a été l'objet d'un contrôle de l'URSSAF portant sur les années 2021 à 2023.
Ce dernier s'est terminé par une notification d'un redressement d'un montant de 482 K€, la société a contesté par voie contentieuse certains chefs de redressement et a estimé le risque à 400 K€
Ce contrôle portait aussi sur les sociétés fusionnées ou liquidées depuis et elles aussi ont fait
L'objet d'une notification de redressement à leurs noms pour un montant total de 22 K€.
Une provision pour risque d'un montant global de 400 K€ avait été constatée en exceptionnel au 31/12/2024.
Une provision complémentaire de 100 K€ a été passée sur l'exercice pour couvrir le risque.

COMPTES SOCIAUX

La société KP1 SAS a conclu une convention d'intégration fiscale avec la société KP1 SERVICES (SIREN 493 103 170) à compter du 01/02/2007.

Cette convention permet que chaque société verse à la tête de Groupe, le montant de l'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration.

Ainsi, la charge d'impôt de KP1 SAS n'est donc pas impactée par le fait d'être intégrée fiscalement.

E) ENGAGEMENTS FINANCIERS

Se reporter au tableau « Engagements financiers donnés / reçus de l'annexe chiffrée.

F) ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Hormis l'amende pour entente notifiée par l'autorité de la concurrence (développé en partie A), les sociétés du groupe KP1 n'ont pas été impliqués de façon matérielle dans des procédures ou litiges autres que ceux ayant fait l'objet de provisions adhoc.

H) EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	12 995 676		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 774 970		2 341 642
Terrains	25 788 710		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	24 823 104		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	19 523 963		98 620
Install. techniques, matériel et outillage ind.	165 097 648		428 002
Installations générales, agenc., aménag.	1 422 744		
Matériel de transport	433 639		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 419 675		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	6 638 153		2 254 996
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**251 147 637**		**2 781 618**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	7 493 611		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	483 612		42 709
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**7 977 223**		**42 709**
TOTAL GENERAL	**299 895 506**		**5 165 969**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT	-2 358 881		15 354 558	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES	-95 234	282 367	29 929 479	
Terrains	-375 664	1 089 257	25 075 117	
Constructions sur sol propre	-17 224	767 438	24 072 890	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.	-179 315	627 002	19 174 896	
Installations techn.,matériel et outillages ind.	-4 127 571	10 122 067	159 531 154	
Installations générales, agencements divers			1 422 744	
Matériel de transport	-5 310	31 768	407 182	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-29 847	101 586	7 347 936	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	7 189 046		1 704 103	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 454 115**	**12 739 118**	**238 736 022**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		713 160	6 780 451	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		14 780	511 540	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**727 941**	**7 291 991**	
TOTAL GENERAL		**13 749 425**	**291 312 050**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	10 345 500	1 009 977		11 355 478
Fonds commercial	2 798 177		282 132	2 516 046
Autres immobilisations incorporelles	17 881 950	1 086 982	234	18 968 697
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**31 025 627**	**2 096 959**	**282 366**	**32 840 221**
Terrains	13 782 434	427 109	723 339	13 486 203
Constructions sur sol propre	16 970 957	359 221	615 101	16 715 078
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	16 376 358	458 370	519 333	16 315 395
Installations techniques, matériel et outillage industriels	124 480 309	8 510 572	8 563 250	124 427 630
Installations générales, agenc. et aménag. divers	441 084	71 140		512 224
Matériel de transport	141 797	13 287	31 048	124 035
Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 161 700	257 184	98 000	6 320 884
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**178 354 639**	**10 096 883**	**10 550 072**	**177 901 450**
TOTAL GENERAL	**209 380 266**	**12 193 842**	**10 832 438**	**210 741 670**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.	128 227			153 206			-24 979
INCOREL.	**128 227**			**153 206**			**-24 979**
Terrains	204 002			56 638			147 365
Construct.							
- sol propre	107 663			3 785			103 878
- sol autrui							
- installations	30 911			66 250			-35 339
Install. Tech.	2 338 644			2 725 126			-386 482
Install. Gén.	60 401						60 401
Mat. Transp.	36 560			859			35 701
Mat bureau	40 448			13 055			27 393
Embal récup.							
CORPOREL.	**2 818 630**			**2 865 713**			**-47 083**
Acquis. titre							
TOTAL	**2 946 857**			**3 018 919**			**-72 062**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	337 556		46 030	291 525
Primes de remboursement des obligations				

Nature des écarts	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances				
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
TOTAL				

Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 19

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
Frais de constitution		ans
Frais de premier établissement		ans
Frais d'augmentation de capital		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL		

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
Couts developpement nouveaux systems constructifs	3 999 080	ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**3 999 080**	

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
ACHALANDAGE ET CLIENTELE	544 348	ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
TOTAL	**544 348**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	30 016 682	2 946 857	3 018 919	29 944 620
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**30 016 682**	**2 946 857**	**3 018 919**	**29 944 620**
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	6 657 173		1 225 926	5 431 247
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	12 534 990	21 265 425	1 008 956	32 791 459
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**19 192 163**	**21 265 425**	**2 234 882**	**38 222 706**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	430 718			430 718
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours		215 908		215 908
Dépréciations comptes clients	4 387 153	1 308 062	1 208 977	4 486 238
Autres dépréciations	77 952			77 952
DEPRECIATIONS	**4 895 823**	**1 523 970**	**1 208 977**	**5 210 816**
TOTAL GENERAL	**54 104 668**	**25 736 253**	**6 462 778**	**73 378 143**

Dotations et reprises d'exploitation	3 070 385	3 443 859
Dotations et reprises financières		
Dotations et reprises exceptionnelles	22 665 867	3 018 919

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

Rubriques	Situation et mouvements				
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions		Provisions à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'ex.	
FRANCHISES SUR SINISTRES	497 910	152 350		262 950	387 310
RISQUES CONSIGNES	45 275	96 065	45 275		96 065
RISQUES PRUDHOMMAUX	761 870	163 000	170 289	228 681	525 900
LITIGES FOURNISSEURS	151 897		146 789		5 108
LITIGES NCE ET CRISE PREMURS	75 000				75 000
CONGES PAYES SUR MALADIE	308 000				308 000
CONTROLE URSSAF	400 038	100 010	53 705		446 343
AMENDE CONCURRENCE	10 000 000				10 000 000
HONORAIRES SUR GAINS ACHATS	263 000		101 267		161 733
CONT FONCIERE MOULINS	32 000				32 000
PLAN SAUVEGARDE DE L EMPLOI		12 463 000			12 463 000
AMENDE ACCIDENT DU TRAVAIL		1 200 000			1 200 000
SINISTRES EMX BOIS		3 250 000			3 250 000
COUTS FERMETURE SITES		3 841 000			3 841 000
TOTAL	**12 534 990**	**21 265 425**	**517 325**	**491 631**	**32 791 459**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	511 540		511 540
Clients douteux ou litigieux	3 972 862	1	3 972 861
Autres créances clients	14 262 882	14 262 882	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	93 906	93 906	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 402 891	1 402 891	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	2 165 945	2 165 945	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 902 132	2 902 132	
Groupe et associés	425 111	425 111	
Débiteurs divers	14 579 508	14 579 508	
Charges constatées d'avance	2 563 403	2 563 403	
TOTAL GENERAL	**42 880 180**	**38 395 779**	**4 484 401**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	12 080		
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	3 454 547	3 454 547		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	41 628 087	20 617 071	21 011 016	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	33 176 414	33 176 414		
Personnel et comptes rattachés	9 235 032	9 235 032		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 590 295	8 590 295		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 991 585	1 991 585		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 318 319	1 318 319		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	19 129 937	19 129 937		
Autres dettes	5 589 440	5 589 440		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	304 436	304 436		
TOTAL GENERAL	**124 418 092**	**103 407 076**	**21 011 016**	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	6 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	11 299 462			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Compte	Libellé	30/09/2025	31/12/2024	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418100	Clnts Hors Grou	137 413,86	28 530,00	108 883,86
418200	Clnts Groupe Fa	322 510,48	49 800,00	272 710,48
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**459 924,34**	**78 330,00**	**381 594,34**
AUTRES CREANCES				
409800	Fourn.Hors Grou	2 130 833,89	2 884 721,40	-753 887,51
428700	Tickets Restaur	10 318,85	8 250,95	2 067,90
448700	Etat PAR	225 000,00	208 023,00	16 977,00
468700	Divers PAR	1 384 857,27		1 384 857,27
TOTAL AUTRES CREANCES		**3 751 010,01**	**3 100 995,35**	**650 014,66**
BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
518700	Int.cour.a rec.	35 985,69	118 132,48	-82 146,79
TOTAL BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS		**35 985,69**	**118 132,48**	**-82 146,79**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**4 246 920,04**	**3 297 457,83**	**949 462,21**

Compte	Libellé	30/09/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	Interets Courus	164 195,00	101 717,32	62 477,68
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**164 195,00**	**101 717,32**	**62 477,68**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408100	F.Hors GroupFNP	5 928 154,72	6 940 183,07	-1 012 028,35
408200	Four.Groupe FNP	3 051 064,80		3 051 064,80
408300	Four. Immobs	35 747,40	995 905,61	-960 158,21
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**9 014 966,92**	**7 936 088,68**	**1 078 878,24**
AUTRES DETTES				
419800	Clnts Hors Grou	2 818 123,65	3 124 043,00	-305 919,35
455801	Int.Cour./CC Cr	654 981,45	873 690,10	-218 708,65
TOTAL AUTRES DETTES		**3 473 105,10**	**3 997 733,10**	**-524 628,00**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428210	Prov. CP	3 229 970,35	3 724 526,20	-494 555,85
428220	Prov. PV	330 069,85	605 904,88	-275 835,03
428230	Prov. PFA	2 377 916,21	6 917,97	2 370 998,24
428250	Prov. RC	156 361,30	171 859,75	-15 498,45
428260	Prov. Mod.	11 812,55	2 037,98	9 774,57
428270	Prov. Frac.	389 938,50		389 938,50
428280	Prov. JRTT+HS	73 964,65	102 368,95	-28 404,30
428290	Prov. CET	1 312 208,40	1 210 782,61	101 425,79
428600	Personnel NDF	104 726,68	180 046,57	-75 319,89
428610	Personnel Prov	1 210 181,42	884 212,77	325 968,65
438210	Charg.Soc.S/Pro	1 471 533,95	1 657 510,68	-185 976,73
438600	Organ. Soci CAP	365 595,34	237 389,44	128 205,90
438610	Organ. Soc Prov	562 633,72	428 625,33	134 008,39
438620	CS S/Prov.PV	149 923,25	268 411,63	-118 488,38
438630	CS S/Prov.PFA	1 083 421,17	2 706,08	1 080 715,09
438645	CS S/Prov.RC.	68 874,30	73 323,55	-4 449,25
438646	CS S/Prov.Mod.	7 087,53	1 222,79	5 864,74
438647	CS S/Prov.Frac.	194 953,50		194 953,50
438649	Ch.Soc.S/Cpte E	634 153,83	584 402,23	49 751,60
438650	Formation Profe	37 691,54	73 315,66	-35 624,12
438651	F.P. Hors Temps	172 510,89	30 647,97	141 862,92
438660	Taxe D'Apprenti	20 874,68	41 507,10	-20 632,42
438661	Taxe Appren Sol	229 896,10	208 442,56	21 453,54
438670	Effort Construc	397 501,02	235 588,45	161 912,57
438680	Contribution So	319 552,64	387 442,56	-67 889,92
448600	Etat CAP	-2 623 531,00	-1 464 880,96	-1 158 650,04
448640	CFE	277 249,50		277 249,50
448641	CVAE	-53 601,00	-88 348,00	34 747,00
448650	C.A.P.:TF	936 585,49	11 212,40	925 373,09
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**13 450 056,36**	**9 577 177,15**	**3 872 879,21**
TOTAL CHARGES A PAYER		**26 102 323,38**	**21 612 716,25**	**4 489 607,13**

Compte	Libellé	30/09/2025	31/12/2024	Ecart

Compte	Libellé	30/09/2025	31/12/2024	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	Ch.const.avance	2 563 402,74	1 397 920,17	1 165 482,57
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		**2 563 402,74**	**1 397 920,17**	**1 165 482,57**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	Produits Consta	-304 435,75	-351 896,00	47 460,25
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		**-304 435,75**	**-351 896,00**	**47 460,25**

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	702 396			35
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 30/09/2025	Total 31/12/2024	%
PRODUITS PREFABRIQUES	142 556 463	338 378	142 894 841	184 850 181	-22,70 %
PRODUITS DE NEGOCE	35 692 225	5 278	35 697 503	53 112 246	-32,79 %
EMBALLAGES	1 575 658	8 661	1 584 319	1 701 545	-6,89 %
TRAVAUX CHANTIERS	82 239		82 239	136 504	-39,75 %
PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES	4 423 812	9 962	4 433 774	4 104 625	8,02 %
PRESTATIONS DE SERVICES	22 417		22 417	31 344	-28,48 %
ACTIVITES ANNEXES	964 744		964 744	1 545 207	-37,57 %
TOTAL	**185 317 558**	**362 279**	**185 679 837**	**245 481 652**	**-24,36 %**

Situation à l'ouverture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs	25 038 777
Distributions sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs	25 038 777

Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	72 062	
Autres variations		
Résultat de l'exercice	30 301 371	
SOLDE	**30 373 433**	

Situation à la clôture de l'exercice	Solde
Capitaux propres avant répartition	-5 334 656

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	7 734 695
Subventions d'investissement	
TOTAL ACCROISSEMENTS	**7 734 695**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
TOTAL ALLEGEMENTS	
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	**7 734 695**
IMPOT DU SUR :	
Plus-values différées	
CREDIT A IMPUTER SUR :	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
SCI PLEIN VENT	309 732	185 839
TOTAL	**309 732**	**185 839**

Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré
TOTAL		

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-6 948 877		-6 948 877
Résultat exceptionnel à court terme	-23 485 948		-23 485 948
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs		-133 454	133 454
RESULTAT COMPTABLE	**-30 434 825**	**-133 454**	**-30 301 371**

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AMORTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES SITES A FERMER	3 839 000	687100
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 946 857	687250
CONTROLE URSSAF	100 010	687520
COUTS DEFERMETURES DE SITES	3 841 000	687520
SINISTRE EMX BOIS	2 115 000	687520
AMENDE SUR ACCIDENT DU TRAVAIL	1 200 000	687520
PLAN SAUVEGARDE DE L EMPLOI	12 463 000	687520
TOTAL	**26 504 867**	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	3 018 919	787250
TOTAL	**3 018 919**	

Engagements donnés

Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
DELEGATION DE CREANCES	4 000 000					4 000 000
NANTISSEMENT PARTS SOCIALES	9 800 000					9 800 000
CAUTION GARANTIE TRE ACQUIS	606 632					606 632
TOTAL	**14 406 632**					**14 406 632**

Engagements reçus

Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTION JAV INVEST PRET BNP	3 000 000					3 000 000
CAUTION JAV INVEST PRET LCL	3 000 000					3 000 000
CAUTION JAV INVEST PRET SG	3 000 000					3 000 000
CAUTION JAV INVEST DECOUVER	3 600 000					3 600 000
TOTAL	**12 600 000**					**12 600 000**

Engagements réciproques

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTION DE KP1 SERVICES	10 570 000				10 570 000	
CAUTION KP1 SERVICES CPTE CC	20 084 000					20 084 000
SWAP DE TAUX FIXE NATIXIS	4 500 000					4 500 000
CAUTION ETAT FRANCAIS PGE	9 000 000					9 000 000
CAUTION ETAT FRANCAIS PGE	10 000 000					10 000 000
CAUTION ETAT FRANCAIS PGE	4 500 000					4 500 000
GARANTIE CEPAC DONNEE ANAT	912 748					912 748
CAUTION ETAT FRANCAIS PGE	5 000 000					5 000 000
CAUTION ETAT FRANCAIS	4 200 000					4 200 000
TOTAL	**68 766 748**				**10 570 000**	**58 196 748**

Rubriques	Total dirigeants	Organes		
		Administration	Direction	Surveillance
Engagements financiers				
Engagements de retraite				
Avances et crédits alloués				
Rémunérations allouées				

Conditions de prêts consentis au cours de l'exercice :

Remboursements opérés pendant l'exercice :

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
OUVRIERS	585	
EMPLOYES	108	
TECHNICIENS	222	
AGENT DE MAITRISE	94	
CADRES	278	
TOTAL	**1 287**	

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
KP1 BATIMENTS 84000 AVIGNON	1 665 000 4 444 281	100	938 687 938 687	-5 675 121 11 559 954	47 635 938 169 733
KP1 TUNISIE TUNIS EN TUNISIE	102 367 340 553	100	195 528 195 528		814 510 66 261
ISOSSOL 92282 SURESNES	400 000 9 985 899	50,02	200 100 200 100	-1 718 991	14 704 423 1 293 999
PLEIN VENT SCI 84000 AVIGNON	30 000 340 221	60	56 807 56 807	413 990	448 800 309 732
		0,00			
Les chiffres KP1 TUNISIE et ISOSSOl					
Sont ceux du 31/12/2024, ceux de 2025 ne sont pas encore certifiés		0,00			
PARTICIPATIONS (10 à 50%)					
GIE MINERALECO 29400 LANDIVISIAU	51 000	33,33	17 000 17 000		
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
AUTRES PARTICIPATIONS					
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			
		0,00			

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	**4 900 000**
CONTRAT DE FIDUCIE SIGNE EN 2018 POUR GARANTIR L EMPRUNT DE 9.8 M€ SIGNE AVEC CEPAC	4 900 000
TOTAL	**4 900 000**

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP **N° 2050 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 9

Adresse de l'entreprise 91 Allée DES FENAISONS 84000 AVIGNON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 9 7 6 3 2 0 3 0 9 0 0 5 8 7 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	3 324 209	AC	3 324 209		
		Frais de développement *	CX	12 030 348	CQ	8 031 268	3 999 080	2 650 176
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	22 673 389	AG	18 968 697	3 704 692	2 193 552
		Fonds commercial (1)	AH	3 060 393	AI	2 516 045	544 348	544 348
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 195 695	AK		4 195 695	4 356 942
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	25 075 117	AO	13 486 203	11 588 914	12 006 276
		Constructions	AP	43 247 785	AQ	33 030 472	10 217 313	10 999 751
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	159 531 153	AS	124 427 630	35 103 523	40 617 338
		Autres immobilisations corporelles	AT	9 177 862	AU	6 957 143	2 220 718	2 531 477
		Immobilisations en cours	AV	1 704 102	AW	430 718	1 273 384	6 207 434
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	6 780 451	CV		6 780 451	7 493 611
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			12 080
		Autres immobilisations financières*	BH	511 540	BI		511 540	471 531
		TOTAL (II)	BJ	291 312 049	BK	211 172 388	80 139 661	90 084 521
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	13 159 190	BM		13 159 190	12 644 218
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	12 573 935	BS		12 573 935	11 447 352
		Marchandises	BT	3 917 057	BU	215 908	3 701 149	4 265 546
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	443 414	BW		443 414	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	18 235 744	BY	4 486 237	13 749 506	13 402 242
		Autres créances (3)	BZ	21 569 492	CA	77 952	21 491 540	18 375 137
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	9 192 816	CG		9 192 816	24 183 095
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 563 402	CI		2 563 402	1 397 920
		TOTAL (III)	CJ	81 655 054	CK	4 780 098	76 874 955	85 715 512
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	291 525			291 525	337 555
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	373 258 629	1A	215 952 486	157 306 142	176 137 589

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KP1 — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 583 860)	DA	24 583 860	24 583 860
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	170 896	170 896
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 845 941	2 845 941
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 516 661	1 516 661
	Report à nouveau	DH	(34 095 264)	(10 793 094)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(30 301 371)	(23 302 169)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	29 944 620	30 016 682
	TOTAL (I)	DL	(5 334 655)	25 038 777
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	32 791 459	12 534 990
	Provisions pour charges	DQ	5 431 247	6 657 173
	TOTAL (III)	DR	38 222 706	19 192 163
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	45 082 634	46 860 480
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 176 414	41 750 353
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 135 231	19 146 371
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	24 719 377	23 797 547
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	304 435	351 896
	TOTAL (IV)	EC	124 418 092	131 906 649
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	157 306 142	176 137 589

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	103 407 076	131 906 649
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 454 546	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	35 692 224	FB	5 277	FC	35 697 502		53 112 246
	Production vendue biens *	FD	142 556 462	FE	338 378	FF	142 894 841		184 850 180
	Production vendue services *	FG	7 068 869	FH	18 623	FI	7 087 493		7 519 225
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	185 317 557	FK	362 279	FL	185 679 837		245 481 652
	Production stockée*					FM	1 157 145		(886 368)
	Production immobilisée*					FN	1 298 985		2 521 550
	Subventions d'exploitation					FO			302
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	3 443 859		3 498 866
	Autres produits (1) (11)					FQ	7 359 627		3 154 673
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	198 939 454		253 770 676
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	15 052 410		21 905 052
	Variation de stock (marchandises)*					FT	379 050		697 739
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	54 961 044		63 830 431
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(509 525)		3 059 335
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	57 131 846		73 768 364
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 793 937		5 177 949
	Salaires et traitements*					FY	38 278 526		54 427 227
	Charges sociales (10)					FZ	17 778 132		22 397 306
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements (14)					GA	8 400 872		10 503 982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 523 970		1 140 188
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	1 546 415		899 235
	Autres charges (12)					GE	4 001 814		805 799
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	202 338 495		258 612 613
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(3 399 040)		(4 841 937)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	714 309		700 658
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	131 496		712 933
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	845 805		1 413 592
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 395 641		7 062 800
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4 395 641		7 062 800
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 549 835)		(5 649 207)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(6 948 876)		(10 491 145)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP **N° 2053 2025**

Désignation de l'entreprise SAS KP1 — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		593 222
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		2 237 860
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	3 018 919	5 835 065
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 018 919	8 666 147
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		1 347 751
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		5 333 060
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	26 504 867	15 276 219
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 504 867	21 957 032
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(23 485 948)	(13 290 884)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(133 454)	(479 860)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	202 804 178	263 850 416
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	233 105 550	287 152 585
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(30 301 371)	(23 302 169)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	165 358	301 080
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	778 699	614 845
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	714 310	700 659
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	694 905	915 322
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**	A9		
	obligatoires			
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1–2°, al.3) **HS**			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
DOT AMORTS COMPLEMENTAIRES FERMETURE SITE	3 839 000	
AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	2 946 857	3 018 919
PROV CONTROLE URSSAF	100 010	
PROV FERMETURE SITES	3 841 000	
PROV LITIGE EMX BOIS	2 115 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation

SAS KP1
976320309 IS1

30/09/2025

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
PROV AMENDE SUR ACCIDENT TRAVAIL	1 200 000	
PROVISION PLAN SOCIAL	12 463 000	

Cegid Group

5

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KP1 — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice (1)		Augmentations — Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence (2)		Augmentations — Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste (3)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ	12 995 676	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	27 774 969	KE		KF	2 341 642	
CORPORELLES	Terrains	KG	25 788 710	KH		KI		
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ	24 823 104	KK		KL		
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO		
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP	19 523 962	KQ		KR	98 620	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS	165 097 647	KT		KU	428 002	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	1 422 744	KW		KX		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	433 639	KZ		LA		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	7 419 675	LC		LD		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours	LH	6 638 152	LI		LJ	2 254 996	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM		
	TOTAL III	LN	251 147 636	LO		LP	2 781 618	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T		
	Autres participations	8U	7 493 611	8V		8W		
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	483 611	1U		1V	42 709	
	TOTAL IV	LQ	7 977 222	LR		LS	42 709	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	299 895 505	ØH		ØJ	5 165 969	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions — par virement de poste à poste (1)	Diminutions — par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence (2)	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice (3)		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice (4)	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN	(2 358 881)	CØ	DØ	15 354 557	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO	(95 234)	LV 282 367	LW	29 929 478	1X	
CORPORELLES	Terrains	IP	(375 664)	LX 1 089 256	LY	25 075 117	LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ	(17 224)	MA 767 438	MB	24 072 890	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	(179 315)	MG 627 001	MH	19 174 895	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	(4 127 571)	MJ 10 122 066	MK	159 531 153	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	1 422 744	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV	(5 310)	MP 31 767	MQ	407 181	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	(29 847)	MS 101 585	MT	7 347 936	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	7 189 046	MZ	NA	1 704 102	NB	
	Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF	
	TOTAL III	IY	2 454 115	NG 12 739 117	NH	238 736 022	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7		ØW	
	Autres participations	IØ		ØX 713 160	ØY	6 780 451	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 14 780	2F	511 540	2G	
	TOTAL IV	I3		NJ 727 940	NK	7 291 991	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK 13 749 425	ØL	291 312 049	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6 **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KP1 — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	10 345 500	EL	1 009 977	EM		EN	11 355 477
Fonds commercial		RE	2 798 177	RF		RI	282 131	RJ	2 516 045
Autres immobilisations incorporelles		PE	17 881 949	PF	1 086 982	PG	234	PH	18 968 697
TOTAL I		RK	31 025 627	RM	2 096 959	RN	282 366	RO	32 840 220
Terrains		PI	13 782 433	PJ	427 109	PK	723 339	PL	13 486 203
Constructions	Sur sol propre	PM	16 970 957	PN	359 221	PO	615 100	PQ	16 715 077
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	16 376 358	PW	458 370	PX	519 332	PY	16 315 395
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	124 480 308	QA	8 510 572	QB	8 563 250	QC	124 427 630
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	441 084	QE	71 139	QF		QG	512 223
	Matériel de transport	QH	141 796	QI	13 287	QJ	31 048	QK	124 035
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 161 700	QM	257 184	QN	98 000	QO	6 320 884
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	178 354 638	QV	10 096 882	QW	10 550 071	QX	177 901 449
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	209 380 266	ØP	12 193 842	ØQ	10 832 437	ØR	210 741 670

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	128 227	N8		P6		P7	153 206	P8		P9		Q1	(24 979)
TOTAL I	RW	128 227	RX		RY		RZ	153 206	SB		SC		SD	(24 979)
Terrains	Q2	204 002	Q3		Q4		Q5	56 637	Q6		Q7		Q8	147 364
Constructions — Sur sol propre	Q9	107 663	R1		R2		R3	3 785	R4		R5		R6	103 877
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	30 911	S6		S7		S8	66 250	S9		T1		T2	(35 339)
Inst. techniques mat. et outillage	T3	2 338 644	T4		T5		T6	2 725 125	T7		T8		T9	(386 481)
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1	60 401	U2		U3		U4		U5		U6		U7	60 401
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	36 559	U9		V1		V2	858	V3		V4		V5	35 700
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	40 448	V7		V8		V9	13 054	W1		W2		W3	27 393
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	2 818 630	X3		X4		X5	2 865 712	X6		X7		X8	(47 082)
Frais d'acquisition de titres de participation **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP	2 946 857	NQ		NR		NS	3 018 919	NT		NU		NV	(72 061)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	2 946 857	**Total général non ventilé (NS+NT+NU)**		NY	3 018 919	**Total général non ventilé (NW-NY)**		NZ	(72 061)				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler	337 555		Z9	46 030	Z8	291 525
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KP1

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	30 016 682	TM	2 946 857	TN	3 018 919	TO	29 944 620
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	30 016 682	TS	2 946 857	TT	3 018 919	TU	29 944 620
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	6 657 173	4Y		4Z	1 225 926	5A	5 431 247
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	12 534 990	5W	21 265 425	5X	1 008 955	5Y	32 791 459
	TOTAL II	5Z	19 192 163	TV	21 265 425	TW	2 234 881	TX	38 222 706
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E	430 718	6F		6G		6H	430 718
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P	215 908	6R		6S	215 908
	Sur comptes clients	6T	4 387 153	6U	1 308 061	6V	1 208 977	6W	4 486 237
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	77 952	6Y		6Z		7A	77 952
	TOTAL III	7B	4 895 823	TY	1 523 970	TZ	1 208 977	UA	5 210 816
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	54 104 668	UB	25 736 252	UC	6 462 778	UD	73 378 142
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	3 070 385	UF	3 443 859		
	Dont dotations et reprises – financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	22 665 867	UK	3 018 919		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5e du C.G.I **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS KP1
976320309 IS1

30/09/2025

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
RISQUE DECONSIGNATION	45 275	96 065	45 275	96 065
FRANCHISES ASSURANCES SUR SINISTRES	497 910	152 350	262 950	387 310
LITIGES PRUDHOMMAUX	761 870	163 000	398 970	525 900
CONTROLE URSSAF	400 038	100 010	53 704	446 343
AMENDE AUTORITE CONCURRENCE	10 000 000			10 000 000
COUTS LIES A LA FERMETURES DE SITES	151 897	3 841 000	146 789	3 846 108
SINISTRE EMX BOIS		3 250 000		3 250 000
AMENDES RECIDIVE ACCIDENT TRAVAIL		1 200 000		1 200 000
PLAN SOCIAL		12 463 000		12 463 000
RISQUES SOCIAUX CP SUR MALADIE	308 000			308 000
RISQUES DIVERS	370 000		101 267	268 733

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

SAS KP1
976320309 IS1

30/09/2025

Autres provisions pour dépréciation

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
LITIGE SOMMER	77 952			77 952

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	511 540	UV		UW	511 540
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 972 861				3 972 861
	Autres créances clients	UX	14 262 882		14 262 882		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	93 905		93 905		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 402 891		1 402 891		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	2 165 945		2 165 945		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	2 902 132		2 902 132		
	Groupe et associés (2)	VC	425 111		425 111		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 579 507		14 579 507		
	Charges constatées d'avance	VS	2 563 402		2 563 402		
	TOTAUX	VT	42 880 179	VU	38 395 778	VV	4 484 401
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	12 080				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	3 454 546	3 454 546		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	41 628 087	20 617 071	21 011 016	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 176 414	33 176 414		
Personnel et comptes rattachés		8C	9 235 032	9 235 032		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 590 295	8 590 295		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 991 584	1 991 584		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 318 318	1 318 318		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	19 129 936	19 129 936		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 589 440	5 589 440		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	304 435	304 435		
TOTAUX		VY	124 418 092	VZ 103 407 076	21 011 016	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	6 000 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	11 299 462	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP **N° 2058-A 2025**

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 30092025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	270 390
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF	190 390	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	80 000		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	9 561 208	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	9 566 018
Amendes et pénalités	WJ	4 810	Charges financières (art. 39–1–3° et 212 **bis**) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	316 657

Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8
	– imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus–values nettes à court terme	WN
	– Plus–values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	9 997
			Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I WR	10 163 062

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS 30 301 371

Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WU	1 741 463

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
– imposées au taux de 0 %	WH	
– imposées au taux de 19%	WP	
– imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures	WW	
– imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus–values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A 25 012)	XA	475 237
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.							ZY	
Majoration d'amortissement*							XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quidecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF	
	Zone franche urbaine –TE (art. 44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39*decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* F)	YI	XG 450 111
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* G)	YL	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 *decies* E)	YH	
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	(450 111)
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD				

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage	Y2	
TOTAL II	XH	32 968 182

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice **(I moins II)**	XI		
déficit **(II moins I)**		XJ	22 805 120
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	XO	22 805 120

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS KP1
976320309 IS1

30/09/2025

I - REINTEGRATIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
TAXE SUR LES LOYERS EN ILE DE FRANCE	9 997

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Désignation

SAS KP1
976320309 IS1

30/09/2025

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
CREDIT IMPOT RECHERCHE	450 111

Cegid Group

10 **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KP1 — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209–II–2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)			K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis–K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
INDEMNITE DE LICENCIEMENT PSE	8X	5 103 018	8Y	
DEPRECIATION IMMOBS SITES A FERMER PSE	8Z	3 839 000	9A	
RETARDS CLIENTS	9B	311 528	9C	119 181
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC	9K	307 662	9L	396 356
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	9 561 208	YO	1 741 463
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation

SAS KP1
976320309 IS1

30/09/2025

Provisions pour risques et charges

Libellé	Dotations	Reprises
ENGAGEMENT DE RETRAITE		1 225 926

Cegid Group

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP **N° 2058-C 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS KP1 — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(10 793 094)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(23 302 169)
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	(34 095 264)

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	(34 095 264)
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	(34 095 264)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

		Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail J7 : 4 224 928)	YQ	3 393 982	4 019 770
ENGAGEMENTS — Engagements de crédit–bail immobilier	YR		
ENGAGEMENTS — Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES — Sous–traitance	YT	2 516 592	2 974 941
— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 :)	XQ	4 677 637	6 096 389
— Personnel extérieur à l'entreprise	YU	6 015 266	4 936 414
— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	2 194 810	6 345 799
— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES :)	ST	41 727 540	53 414 819
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	57 131 846	73 768 364
DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES — Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	1 004 543	1 261 282
—Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS :)	9Z	2 789 394	3 916 667
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	3 793 937	5 177 949
T.V.A. — Montant de la T.V.A. collectée	YY	47 396 574	
T.V.A. — Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	30 710 263	
DIVERS — Montant brut des salaires *	ØB	36 450 394	
DIVERS — Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
DIVERS — Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	4.33 %	5.87 %
DIVERS — Numéro du centre de gestion agréé * XP			
— **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR		
DIVERS — Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
DIVERS — Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH		

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(22 805 120)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	(20 391 111)	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH : 2

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ : 493103170000020

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** **DGFiP N° 2059-A** **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	CESSION ENSISHEIM	8 985 394			7 332 879	1 652 515
	2	MISES AU REBUT	3 551 116			3 491 659	59 457
	3	CESSION MATERIELS	7 900			7 900	
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12,8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1	2 336 833	684 318	684 318				
	2		(59 457)	(59 457)				
	3	12 000	12 000	12 000				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		636 861				
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		**(A)**	**(B)** (ventilation par taux)			**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

13

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP **N° 2059-B 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 — Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)	636 861		636 861	
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1	636 861		636 861	

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** **DGFiP N° 2059-C** **2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 Néant X *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	col ⑥ = ② + ③ – ④ – ⑤ ⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032–NOT–SD

Cegid Group

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS KP1

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SAS KP1 — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012025 et clos le : 30092025 Durée en nombre de mois : 9

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1302.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	185 679 837
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	2 514 965
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	188 194 802

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	4 658 411
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	1 298 985
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	1 157 145
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	7 114 541

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	70 392 504
Variation négative des stocks	OQ	(509 526)
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	52 153 073
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	477 564
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 001 814
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	126 515 429

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	68 793 914

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	68 793 914

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ / GZ / /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

17 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2059-F** **2025**

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092025 N° SIRET 9 7 6 3 2 0 3 0 9 0 0 5 8 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KP1

ADRESSE (voie) 91 Allée DES FENAISONS

CODE POSTAL 84000 VILLE AVIGNON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	100
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination KP1 SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 493103170 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Adresse : N° 91 Voie all.

Code Postal 84000 Commune AVIGNON Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : **N°** Voie

Code Postal Commune Pays

Titre **(2)** Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2059-G** **2025**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)** Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 30092025 **N° SIRET** 9 7 6 3 2 0 3 0 9 0 0 5 8 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS KP1

ADRESSE (voie) 91 Allée DES FENAISONS

CODE POSTAL 84000 VILLE AVIGNON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 4

Forme juridique SAS Dénomination KP1 BATIMENTS
N° SIREN (si société établie en France) 306187535 % de détention 100.00
Adresse : N° 91 Voie all.
Code Postal 84000 Commune AVIGNON Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination ISOSSOL
N° SIREN (si société établie en France) 444422216 % de détention 50.01
Adresse : N° 168 Voie r.
Code Postal 92380 Commune LEVALLOIS PERRET Pays

Forme juridique SARL Dénomination KP1 TUNISIE
N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00
Adresse : N° Voie
Code Postal 10500 Commune TUNIS Pays TUN

Forme juridique SCI Dénomination PLEIN VENT
N° SIREN (si société établie en France) 443245683 % de détention 60.00
Adresse : N° 91 Voie all.
Code Postal 84000 Commune AVIGNON Pays FRA

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

Désignation de l'entreprise **SAS KP1**
91 ALL DES FENAISONS

84000 AVIGNON
976320309 IS1

30/09/2025

Produits à recevoir	Montant
REMBOURSEMENT ASSURANCE LITIGE EMX BOIS	1 384 857

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES CA19CHAREP

Désignation de l'entreprise **SAS KP1** **30/09/2025**
91 ALL DES FENAISONS

84000 AVIGNON
976320309 IS1

Nature	Durée amortissement ou étalement	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
FRAIS EMISSION EMPRUNT CEPAC	10	337 555		46 030	291 525
	0				

Cegid Group

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE CA20CHAAVA

Désignation de l'entreprise **SAS KP1** **30/09/2025**
91 ALL DES FENAISONS

84000 AVIGNON
976320309 IS1

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
HONORAIRES CABINETS CONSEILS	01102025	30092026	102 957		
CONTRATS DE LOCATIONS	01102025	30092026	333 089		
ACHATS ET PRESTATIONS DIVERSES	01102025	30092026	494 912		
FRAIS ANIMATION	01102025	30092026	2 250		
CONTRATS ASSURANCES	01102025	30092026	434 545		
CONTRATS MAINTENANCES MATERIELS	01102025	30092026	19 474		
CONTRATS MAINTENANCE INFORMATIQUE	01102025	30092026	795 274		
CONTRATS MEDECINE DU TRAVAIL	01102025	30092026	34 300		
STOCK PRODUITS MARKETING	01102025	30092026	150 947		
ACHATS TRANSPORTS	01102025	30092026	7 301		
CONTRATS ENTRETIEN	01102025	30092026	146 495		
ENERGIES	01102025	30092026	10 813		
COTISATIONS	01102025	30092026	18 571		
CHARGES LOCATIVES	01102025	30092026	12 475		

Cegid Group

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

CA21PROAVA

Désignation de l'entreprise **SAS KP1** **30/09/2025**
91 ALL DES FENAISONS

84000 AVIGNON
976320309 IS1

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période		Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
PARTICPATION FINANCIERE BAILLEUR			301 844		
REDEVANCES FRANCHISES			2 591		

Cegid Group

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

SAS KP1
976320309 IS1

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A – Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	(3 032 382)
EBITDA fiscal de l'exercice	b	(17 515 453)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c–1)	782 382
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c–2)	782 382

B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	298
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	44
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c–1)	f	586 786

C – Règles applicables aux situations de sous–capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous–capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous–capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A – Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	1 441 787
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209–II–2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	195 595
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	1 637 382

B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–4	n	2 610 408			2 610 408
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–3	o	1 605 447			4 215 855
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–2	p	1 944 380			6 160 235
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N–1	q				6 160 235
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				6 160 235

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)–(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	30092025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS KP1	
SIRET 9 7 6 3 2 0 3 0 9 0 0 5 8 7	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
91 Allée DES FENAISONS 84000 AVIGNON	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : 01022007

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SAS KP1 SERVICES
91 ALL DES FENAISONS
84000 AVIGNON

SIRET 4 9 3 1 0 3 1 7 0 0 0 0 2 0

B ACTIVITE

Activités exercées : | Si vous avez changé d'activité, cochez la case :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	22 805 121
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % :

PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long teme imposables à 0%		PV exonérées art. 238*quindecies*	

3 **Abattements sur le bénéfice et exonérations**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 *quindecies* A		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*		Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)		Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %	
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 *quaterdecies*		Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies*		Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 *duodecies*			

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé :

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire :

.....

– du comptable :

..... *Tél ;*

– du conseil :

..... *Tél ;*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél ;*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

SAS KP1

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2025

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b	

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)	(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)	(e)	
	(f)	
	(g)	
	(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	(j)	
Montant des revenus répartis (5)	**Total (a à h)**	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

Au titre de l'année N

SAS KP1
976320309 IS1

30/09/2025

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère)	Néant	X
	PME au sens communautaire	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécenat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre–Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Quote–part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV – MECENAT – LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 A*bis*
2025

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS KP1

N° SIRET : 97632030900587

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012025 au : 30092025 Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)		E 2	10 163 062
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 *bis* du CGI		E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A		Z 7	
	TOTAL I	E 3	10 163 062
II - DÉDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	30 301 371
Déductions (report des lignes WT, WU,WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)		E 5	2 666 811
Plus-values nettes à long terme • imposées au taux de 19 %		E Y	
• imposées au taux de 15 %		E 6	
• imposées au taux de 0 %		E Z	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F (1), 238 *bis* JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
	TOTAL II	F 1	32 968 182

III - RÉSULTAT FISCAL				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2		
	Déficit (II-I)	F 3		22 805 120
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8		
	Déficit	F 9		22 805 120

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 B*bis*
2025

ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS KP1

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012025 au : 30092025 Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d' éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	34 451 767
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis)	M5ter	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	34 451 767
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	22 805 120
Total des déficits restant à reporter	H9	57 256 887

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 B*bis* déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine		Moins-values À 15 %	Moins-values À 19 %	Moins-values À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)	Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N				(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
	N - 2			(2)			
	N - 3			(2)			
	N - 4			(2)			
	N - 5			(2)			
	N - 6			(2)			
	N - 7			(2)			
	N - 8			(2)			
	N - 9			(2)			
	N - 10			(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058-ER 2025

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS KP1

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 97632030900587 Exercice du : 01012025 au : 30092025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA		CB	22 805 120
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD			
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B al. 3 du CGI)			CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art.217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP			
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT			
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU			
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW	
TOTAL	CX		CY	22 805 120
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ		DA	22 805 120

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations — Plus-values et réintégrations						Cessions d'immobilisations — Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)		Taux de 19 % (5)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT		B9		C1		A1		C2		C3	
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU		C4		C5		A2		C6		C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV		C8		C9		A3		DI		DO	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW		DQ		DY		A4		DZ		B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX		D1		D2		A5		D3		D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY		D5		D6		A6		D7		D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ		D9		EA		A7		EB		EC	
SOUS TOTAL	BS		ED		EE		A8		EF		EG	
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR						A9					
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %			B7						B6			
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %					B5						B4	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %		
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F(6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3	

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
(2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 ES 2025

ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS KP1

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 97632030900587

Exercice du : 01012025 au : 30092025

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019	FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe			FZ	
Autres régularisations (à détailler)	FG		FH	
TOTAL	FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK	FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

N° 2058 FC 2025

FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS KP1

N° SIRET : 97632030900587

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012025 au : 30092025

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		**19 %** (1)	**15 %**	**0 %**
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	(22 805 120)
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	(22 805 120)

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Cegid Group

BILAN - ACTIF

2025

Désignation de l'entreprise :
97632030900587
SAS KP1
91 Allée DES FENAISONS
84000 AVIGNON FR

Date de clôture : 30092025

		ACTIF	Exercice N			Exercice N–1
			Brut	Amortissements, dépréciaitions (à déduire)	Net	Net
		Capital souscrit non appelé **(I)**				
		Frais d'établissement **(II)**	3 324 209	3 324 209		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement	12 030 348	8 031 268	3 999 080	2 650 176
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	22 673 389	18 968 697	3 704 692	2 193 552
		Fonds commercial	3 060 393	2 516 045	544 348	544 348
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	4 195 695		4 195 695	4 356 942
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	25 075 117	13 486 203	11 588 914	12 006 276
		Constructions	43 247 785	33 030 472	10 217 313	10 999 751
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	159 531 153	124 427 630	35 103 523	40 617 338
		Autres immobilisations corporelles	9 177 862	6 957 143	2 220 718	2 531 477
		Immobilisations en cours, avances et acomptes	1 704 102	430 718	1 273 384	6 207 434
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	6 780 451		6 780 451	7 493 611
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				12 080
		Autres immobilisations financières	511 540		511 540	471 531
		TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (III)	287 987 840	207 848 179	80 139 661	90 084 521
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS	Matières premières et autres approvisionnements	13 159 190		13 159 190	12 644 218
		En cours de production				
		Produits finis	12 573 935		12 573 935	11 447 352
		Marchandises	3 917 057	215 908	3 701 149	4 265 546
		Avances et acomptes versés sur commandes	443 414		443 414	
	CRÉANCES (2)	Clients et comptes rattachés	18 235 744	4 486 237	13 749 506	13 402 242
		Autres créances	21 569 492	77 952	21 491 540	18 375 137
		Charges constatées d'avance	2 563 402		2 563 402	1 397 920
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	VALEURS MIBILIERES DE PLACEMENT	Actions propres				
		Autres titres				
		Instruments financiers à terme et jetons de détenus				
		Disponibilités	9 192 816		9 192 816	24 183 095
		TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (IV)	81 655 054	4 780 098	76 874 955	85 715 512
		Frais d'émission des emprunts **(V)**	291 525		291 525	337 555
		Primes de remboursement des empruntss **(VI)**				
		Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VII)**				
		TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	373 258 629	215 952 486	157 306 142	176 137 589

Renvois : (2) Dont à moins d'un an :

Cegid Group

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise
97632030900587
SAS KP1
91 Allée DES FENAISONS
84000 AVIGNON FR

Date de clôture : 30092025

	PASSIF	Exercice N	Exercice N–1
	Capital social ou individuel (Dont versé :)	24 583 860	24 583 860
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	170 896	170 896
	Ecarts de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
RESERVES	Réserve légale	2 845 941	2 845 941
RESERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		
RESERVES	Réserves réglementées		
RESERVES	Autres réserves	1 516 661	1 516 661
RESERVES	Report à nouveau	(34 095 264)	(10 793 094)
RESERVES	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(30 301 371)	(23 302 169)
RESERVES	Subventions d'investissement		
RESERVES	Provisions réglementées	29 944 620	30 016 682
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	(5 334 655)	25 038 777
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
Autres fonds propres	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I bis)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	32 791 459	12 534 990
Provisions pour risques et charges	Provisions pour charges		
	TOTAL DES PROVISIONS (II)	32 791 459	12 534 990
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
DETTES	Autres emprunts obligataires		
DETTES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	44 918 439	46 758 763
DETTES	Emprunts et dettes financières diverses (2)	164 195	101 717
DETTES	Instruments financiers à terme		
DETTES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 176 414	41 750 353
DETTES	Dettes fiscales et sociales	21 124 912	19 138 120
DETTES	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES	Autres dettes	24 719 377	23 797 547
DETTES	Produits constatés d'avance (4)	304 435	351 896
	TOTAL DETTES (1) (III)	124 407 773	131 898 398
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation – passif **(IV)**		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à V)	151 864 576	169 472 165
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Cegid Group

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :
97632030900587
SAS KP1
91 Allée DES FENAISONS
84000 AVIGNON FR

Date de clôture : 30092025

		Exercice N	Exercice N–1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	35 697 502	53 112 246
	Production vendue	149 982 334	192 369 405
	Montant net du chiffre d'affaires	185 679 837	245 481 652
	Production stockée	1 157 145	(886 368)
	Production immobilisée	1 298 985	2 521 550
	Subventions		302
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 443 859	2 595 738
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	2 348 833	
	Autres produits	5 010 794	3 154 673
	Total des produits d'exploitation (I)	198 939 454	252 867 548
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	15 052 410	21 905 052
	Variation de stock	379 050	697 739
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	54 961 044	63 830 431
	Variation de stock	(509 525)	3 059 335
	Autres achats et charges externes (y compris redevances crédit–bail mobilier/immobilier)	57 131 846	73 768 364
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 793 937	5 177 949
	Salaires	37 829 191	54 449 120
	Cotisations sociales	18 227 467	22 375 413
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIAIIONS — Sur immobilisations – dotations aux amortissements	8 354 842	10 442 608
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIAIIONS — Sur immobilisations – dotations aux dépréciations		
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIAIIONS — Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1 523 970	1 140 188
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIAIIONS — Dotations aux provisions	1 546 415	899 235
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 711 972	
	Autres charges	2 289 842	805 799
	Total des charges d'exploitation (II)	202 292 464	258 551 239
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(3 353 010)	(5 683 691)

Cegid Group

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise :
97632030900587
SAS KP1
91 Allée DES FENAISONS
84000 AVIGNON FR

Date de clôture : 30092025

		Exercice N	Exercice N–1
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**		
	Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (2)	714 309	700 658
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 365	2 724
	Reprises sur dépréciaitions et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (V)	718 675	703 383
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciaitions et provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	3 194 386	5 207 620
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	3 194 386	5 207 620
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	(2 475 711)	(4 504 236)
	RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(5 828 721)	(10 187 927)
	Produits exceptionels **(VII)**	3 018 919	8 666 147
	Charges exceptionnelles **(VIII)**	26 504 867	21 957 032
	2 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(23 485 948)	(13 290 884)
	Participation des salariés aux résultats **(IX)**		
	Impôts sur les bénéfices **(X)**	(450 111)	(477 147)
	Total des produits (I + III + V + VII)	202 677 048	262 237 079
	Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	231 541 607	285 238 744
	BENEFICE OU PERTE	(28 864 559)	(23 001 665)
	(2) Dont produits concernant les entités liées		
	(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Cegid Group